

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 758

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement numéro 758 permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe de procéder ou faire procéder aux travaux municipaux de nouveaux pavages et bordures ainsi que l'aménagement d'un sentier polyvalent, pour l'année 2025, aux endroits suivants :

- avenue Roland-Salvail, de la portion existante à la rue Amédée-Lacroix;
- avenue Gérard-Dupré, de la portion existante jusqu'à son extrémité sud;
- rue Amédée-Lacroix, en entier;
- rue Charles-L'Heureux, de la portion existante jusqu'à son extrémité se terminant sur l'avenue Fernand-Ménard;
- avenue Fernand-Ménard, en entier;
- rue Charles-Gilbert, entre le boulevard Casavant et l'avenue Bérard;
- avenue José-Maria-Rosell, de la portion existante jusqu'à la rue Cartier;
- rue Cartier, de la voie ferrée à son extrémité ouest.

Afin de voir au financement du coût des travaux, un emprunt de 3 316 800 \$ est autorisé par voie d'émission d'obligations.

Pour assurer le financement de cette somme, des taxes spéciales sont imposées en fonction de la répartition qui suit :

<u>RUES</u>		<u>PART DES TRAVAUX</u>
Avenue Roland-Salvail		223 500 \$
Avenue Gérard-Dupré		524 000 \$
Rue Amédée-Lacroix		208 700 \$
Rue Charles-L'Heureux		1 054 800 \$
Avenue Fernand-Ménard		517 900 \$
Rue Charles Gilbert		235 500 \$
Avenue José-Maria-Rosell		271 800 \$
Rue Cartier		177 800 \$
		=====
TAXATION AUX RIVERAINS	(96,90 %)	3 214 000 \$
TAXATION À L'ENSEMBLE DE LA VILLE :	(3,10 %)	102 800 \$
TOTAL	(100,00 %)	3 316 800 \$

En ce qui a trait à la taxe spéciale aux propriétaires riverains, l'article 6 du règlement prévoit la possibilité pour chaque propriétaire concerné de payer par anticipation la part qui lui est attribuable suivant les formalités prévues à cet effet.

Il est à noter que le Règlement numéro 758 sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public à paraître dans le journal local et sur le site Internet de la Ville à cet effet.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 758 AUTORISANT DES
TRAVAUX MUNICIPAUX DE NOUVEAUX PAVAGES
ET BORDURES POUR L'ANNÉE 2025 ET DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 3 316 800 \$**

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'autoriser des travaux municipaux de nouveaux pavages et bordures pour l'année 2025, sur les rues Amédée-Lacroix, Charles-L'Heureux, Charles-Gilbert et Cartier ainsi que sur les avenues Roland-Salvail, Gérard-Dupré, Fernand-Ménard et José-Maria-Rosell;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux municipaux de nouveaux pavages et bordures ainsi que l'aménagement d'un sentier polyvalent pour l'année 2025, aux endroits énumérés ci-après :
 - avenue Roland-Salvail, de la portion existante à la rue Amédée-Lacroix (deux couches de pavage et bordure);
 - avenue Gérard-Dupré, de la portion existante jusqu'à son extrémité sud (deux couches de pavage et bordure);
 - rue Amédée-Lacroix, en entier (deux couches de pavage et bordure);
 - rue Charles-L'Heureux, de la portion existante jusqu'à son extrémité se terminant sur l'avenue Fernand-Ménard (deux couches de pavage, bordure et sentier polyvalent);
 - avenue Fernand-Ménard, en entier (deux couches de pavage et bordure);
 - rue Charles-Gilbert, entre le boulevard Casavant et l'avenue Bérard (pavage couche de base);
 - avenue José-Maria-Rosell, de la portion existante jusqu'à la rue Cartier (pavage couche de base);
 - rue Cartier, de la voie ferrée à son extrémité ouest (pavage couche de base).
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 316 800 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service du génie, en date du 26 février 2025, annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
3. La Ville est autorisée à acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble ou toute servitude requis aux fins de l'exécution des travaux prévus au présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 316 800 \$, sur une période de vingt (20) ans.
- 5.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 223 500 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant l'avenue Roland-Salvail, de la portion existante à la rue Amédée-Lacroix, soit entre les immeubles ayant les adresses civiques 1355 à 1440, avenue Roland -Salvail.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe II ».

- 5.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 524 000 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant l'avenue Gérard-Dupré, de la portion existante située face à l'immeuble ayant l'adresse civique 5610, avenue Gérard-Dupré, jusqu'à son extrémité sud.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe II ».

- 5.3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 208 700 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant la rue Amédée-Lacroix.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe II ».

- 5.4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 1 054 800 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant la rue Charles-L'Heureux, de la portion existante jusqu'à son extrémité se terminant sur l'avenue Fernand-Ménard, soit entre les immeubles ayant les adresses civiques 16700, avenue du Caddy au 5550-5558, rue Charles-L'Heureux.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe III ».

- 5.5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 517 900 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant l'avenue Fernand-Ménard.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe III ».

- 5.6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 235 500 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables formant les lots 6 252 928, 6 408 922 et 6 387 583, lesquels sont situés face aux travaux projetés, de chaque côté des lots formant la rue Charles-Gilbert, entre le boulevard Casavant et l'avenue Bérard.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe IV ».

- 5.7 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 271 800 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables formant les lots 6 365 430, 6 365 432 et 6 365 428, face aux travaux projetés, lesquels sont situés de chaque côté des lots formant l'avenue José-Maria-Rosell, de la portion existante jusqu'à la rue Cartier.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe V ».

- 5.8 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du solde de l'emprunt prévu à l'article 4, représentant une somme de 177 800 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale répartie suivant l'étendue en front des immeubles imposables, face aux travaux projetés, situés de chaque côté des lots formant la rue Cartier, de la voie ferrée à son extrémité ouest.

L'étendue des travaux et les immeubles concernés sont identifiés au croquis joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe V ».

6. Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposé une taxe en vertu des articles 5.1 à 5.8 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par les articles précités, et ce, avant la première émission de titres effectuée en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu. Cette part tient compte des taxes payées en vertu du présent règlement avant le paiement.

Le montant de l'emprunt et le prélèvement de la taxe spéciale prévus au présent règlement seront réduits en conséquence.

Le paiement mentionné au premier alinéa doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes* et avant la publication de l'avis visé à l'article 554 de cette loi ou avant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation n'accorde l'autorisation visée au quatrième alinéa de cet article ou l'approbation visée à l'article 563.1 de la même loi.

7. Dans le cas d'un terrain ayant front sur plus d'une rue construite ou projetée ainsi que pour les lots situés à l'angle de deux tronçons d'une même rue, le frontage imposable est établi comme suit :

a) le nombre de mètres du côté le plus court du lot plus le nombre de mètres de son (ses) côté(s) le (les) plus long(s), ces côtés étant ceux bornés par une ligne de rue, moins une exemption correspondant au moindre de :

1. 30 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones résidentielles et non définies;
2. 45 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones commerciales, de services, institutionnelles et communautaires;
3. 90 mètres ou le nombre de mètres du côté le plus long pour les zones agricoles et industrielles.

b) le nombre de mètres de front imposable calculé en vertu du paragraphe a) du présent article, est diminué d'un nombre égal au nombre de mètres de front qui aurait déjà été imposé par des règlements antérieurs pour des travaux de même catégorie;

c) l'addition de ce qui précède ne peut générer un frontage imposable plus important que le frontage réel de ce côté du terrain où sont exécutés les travaux;

- d) les charges dont un terrain est exempté sont ajoutées à celles imposables sur les terrains riverains concernés par le projet.
8. Dans le cas d'un terrain de forme irrégulière, il sera pris en considération, pour fins d'imposition de la portion de la taxe basée sur l'étendue en front, le quotient obtenu en divisant par deux (2) la somme de l'étendue en front des lots et de l'étendue de leur ligne arrière réelle, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Aux fins de l'application du présent article, est considéré comme un terrain de forme irrégulière, tout terrain dont l'étendue en front présente un écart de plus de 10 % avec l'étendue de sa ligne arrière.
9. Dans le cas d'immeubles non imposables qui appartiennent à la Ville, la proportion du coût des travaux attribuable à ces immeubles est à la charge de tous les immeubles imposables de la municipalité, et il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
10. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
11. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

12. Le Conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistant-trésorier et chef de la Division comptabilité, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement, le tout sous réserve de l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et l'Habitation.
13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 mars 2025.

Le Maire,

André Beauregard

Le Greffier par intérim,

André Cordeau

ANNEXE I

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

SERVICE DU GÉNIE

ESTIMATION DES COÛTS

PROJET VILLE : 25-06

ESTIMATION DES COÛTS :

A) *TRAVAUX :*

NOUVEAUX PAVAGES ET BORDURES 2025
(selon ESTIMATION du 26 février 2025 jointe) 2 459 000 \$

B) *HONORAIRES PROFESSIONNELS* 245 900 \$
(Surveillance, laboratoire de contrôle de la qualité et arpentage)

C) *Contingences :* 220 000 \$

Total avant taxes et frais de financement 2 924 900 \$

Frais de règlement 245 900 \$

Taxes non-récupérables 145 879 \$

Total avant financement 3 316 800 \$

Total 3 316 800 \$

FINANCEMENT DU PROJET :

Montant financé par emprunt 3 316 800 \$

Préparé par:



Alexandre Lamoureux, ing.
Directeur du Service du génie
Le 26 février 2025

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

SERVICE DU GÉNIE

2005-XXX-G-AOP

ESTIMATION DE COÛTS

NPTB 2025

PROJET : 25-06

DATE : 2025-02-26

Localisation	Nature des travaux	Montant
Avenue Roland-Savail	Deux couches de pavage et bordures	165 700,00 \$
Avenue Gérard-Dupré	Deux couches de pavage et bordures	388 500,00 \$
Rue Amédée-Lacroix	Deux couches de pavage et bordures	154 700,00 \$
Rue Charles-L'Heureux	Deux couches de pavage et bordures	782 000,00 \$
Rue Charles-L'Heureux	Sentier polyvalent	76 200,00 \$
Avenue Fernand-Ménard	Deux couches de pavage et bordures	384 000,00 \$
Rue Charles Gilbert	Pavage couche de base	174 600,00 \$
Avenue José-Maria-Rosell	Pavage couche de base	201 500,00 \$
Rue Cartier	Pavage couche de base	131 800,00 \$
	MONTANT TOTAL AVANT TAXES	2 459 000,00 \$
	TPS (5%)	122 950,00 \$
	TVQ (9,975%)	245 285,25 \$
	MONTANT TOTAL TAXES INCLUSES	2 827 235,25 \$
	MONTANT TOTAL TAXES NETTES	2 581 642,63 \$

Préparée par : _____

Christian Alarie, ing

Validée par :  _____

Alexandre Lamoureux, ing.

ESTIMATION DES COÛTS
AVENUE ROLAND-SALVAIL

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION DE CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage existant à enlever :				
	- Municipal	5	m ²	28,00 \$	126,00 \$
	- Privé	10	m ²	28,00 \$	280,00 \$
1,03	Bordure existante à enlever :				
	- Municipale	2	m	50,00 \$	100,00 \$
	- Privée	0	m	50,00 \$	0,00 \$
					5 506,00 \$
2,00	<u>STRUCTURE DE CHAUSSEE</u>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur plus ou moins 150 mm	1 118	m ²	15,00 \$	16 768,35 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	394	t.m.	24,00 \$	9 457,35 \$
2,03	Mise au niveau final	1 118	m ²	5,00 \$	5 590,00 \$
					31 815,70 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Raccordement de pavage	5	m ²	75,00 \$	337,50 \$
3,02	Bordure de béton (Type caniveau)	252	m	125,00 \$	31 500,00 \$
3,03	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1 118	m ²	30,00 \$	33 540,00 \$
3,04	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1 123	m ²	25,00 \$	28 062,50 \$
3,05	Liant d'accrochage, au taux de 0,20 l/m ² sur enrobé neuf	1 123	m ²	1,50 \$	1 683,75 \$
3,06	Liant Crafcoc aux joints longitudinal et transversal, sur les 2 couches	9	m	10,00 \$	90,00 \$
					95 213,75 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u>				
4,01	Cadre et tampon en fonte à remplacer par une cadre ajustable (Provisionnement)	3	un	2 500,00 \$	7 500,00 \$
4,02	Puisard existant à déplacer (Provisionnement)	1	un	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4,03	Ajustement des accessoires :				
	- Regard	3	un	650,00 \$	1 950,00 \$
	- Puisard	4	un	600,00 \$	2 400,00 \$
	- Boîte de vanne	1	un	150,00 \$	150,00 \$
4,04	Accessoire existant à nettoyer	8	un	80,00 \$	640,00 \$
					15 640,00 \$
5,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
5,01	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	25	m ²	125,00 \$	3 125,00 \$
5,02	Entrée privée en gravier	63	t.m.	50,00 \$	3 172,50 \$
5,03	Trottoir de béton privé	0	m ²	225,00 \$	0,00 \$
5,04	Bordure de béton privé	0	m	200,00 \$	0,00 \$
5,05	Gazon en plaque	387	m ²	29,00 \$	11 223,00 \$
					17 520,50 \$
					165 695,95 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				165 695,95 \$

ESTIMATION DES COÛTS
AVENUE GÉRARD-DUPRÉ

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION DE CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage existant à enlever :				
	- Municipal	5	m²	28,00 \$	126,00 \$
	- Privé	2	m²	28,00 \$	56,00 \$
1,03	Bordure existante à enlever :				
	- Municipale	2	m	50,00 \$	100,00 \$
	- Privée	2	m	50,00 \$	100,00 \$
					5 382,00 \$
2,00	<u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur plus ou moins 150 mm	2 695	m²	15,00 \$	40 425,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	950	t.m.	24,00 \$	22 799,70 \$
2,03	Mise au niveau final	2 695	m²	5,00 \$	13 475,00 \$
					76 699,70 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Raccordement de pavage	5	m²	75,00 \$	337,50 \$
3,02	Bordure de béton (Type caniveau)	506	m	125,00 \$	63 296,25 \$
3,03	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	2 695	m²	30,00 \$	80 850,00 \$
3,04	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58S-28	2 704	m²	25,00 \$	67 600,00 \$
3,05	Liant d'accrochage, au taux de 0,20 l/m² sur enrobé neuf	2 704	m²	1,50 \$	4 056,00 \$
3,06	Liant Crafcoc aux joints longitudinal et transversal, sur les 2 couches	9	m	10,00 \$	90,00 \$
					216 229,75 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u>				
4,01	Cadre et tampon en fonte à remplacer par une cadre ajustable (Provisionnel)	14	un	2 500,00 \$	35 000,00 \$
4,02	Puisard existant à déplacer (Provisionnel)	1	un	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4,03	Ajustement des accessoires :				
	- Regard	14	un	650,00 \$	9 100,00 \$
	- Puisard	8	un	600,00 \$	4 800,00 \$
	- Boîte de vanne	6	un	150,00 \$	900,00 \$
4,04	Accessoire existant à nettoyer	28	un	80,00 \$	2 240,00 \$
					55 040,00 \$
5,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
5,01	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	25	m²	125,00 \$	3 125,00 \$
5,02	Entrée privée en gravier	160	t.m.	50,00 \$	8 000,00 \$
5,03	Trottoir de béton privé	1,0	m²	225,00 \$	225,00 \$
5,04	Bordure de béton privé	1	m	200,00 \$	200,00 \$
5,05	Gazon en plaque	815	m²	29,00 \$	23 635,00 \$
					35 185,00 \$
					388 536,45 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				

AL

**ESTIMATION DES COÛTS
RUE AMÉDÉE-LACROIX**

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION DE CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage existant à enlever :				
	- Municipal	0	m²	28,00 \$	0,00 \$
	- Privé	0	m²	28,00 \$	0,00 \$
1,03	Bordure existante à enlever :				
	- Municipale	5	m	50,00 \$	250,00 \$
	- Privée	5	m	50,00 \$	250,00 \$
					5 500,00 \$
2,00	<u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur plus ou moins 150 mm	900	m²	15,00 \$	13 500,00 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	317	t.m.	24,00 \$	7 614,00 \$
2,03	Mise au niveau final	900	m²	5,00 \$	4 500,00 \$
					25 614,00 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Raccordement de pavage	11	m²	75,00 \$	825,00 \$
3,02	Bordure de béton (Type caniveau)	148	m	125,00 \$	18 500,00 \$
3,03	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	900	m²	30,00 \$	27 000,00 \$
3,04	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58S-28	909	m²	25,00 \$	22 725,00 \$
3,05	Liant d'accrochage, au taux de 0,20 l/m² sur enrobé neuf	909	m²	1,50 \$	1 363,50 \$
3,06	Liant Crafcoc aux joints longitudinal et transversal, sur les 2 couches	22	m	10,00 \$	220,00 \$
					70 633,50 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u>				
4,01	Cadre et tampon en fonte à remplacer par une cadre ajustable (Provisionnement)	4	un	2 500,00 \$	10 000,00 \$
4,02	Puisard existant à déplacer (Provisionnement)	1	un	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4,03	Ajustement des accessoires :				
	- Regard	4	un	650,00 \$	2 600,00 \$
	- Puisard	1	un	600,00 \$	600,00 \$
	- Boîte de vanne	5	un	150,00 \$	750,00 \$
4,04	Accessoire existant à nettoyer	10	un	80,00 \$	800,00 \$
					17 750,00 \$
5,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
5,01	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	25	m²	125,00 \$	3 125,00 \$
5,02	Entrée privée en gravier	160	t.m.	50,00 \$	8 000,00 \$
5,03	Trottoir de béton privé	1,0	m²	225,00 \$	225,00 \$
5,04	Bordure de béton privé	1	m	200,00 \$	200,00 \$
5,05	Gazon en plaque	815	m²	29,00 \$	23 635,00 \$
					35 185,00 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				154 682,50 \$

ESTIMATION DES COÛTS
RUE CHARLES-L'HEUREUX

ITEM	NATURE-DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION DE CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage existant à enlever :				
	- Municipal	3	m ²	28,00 \$	92,40 \$
	- Privé	10	m ²	28,00 \$	280,00 \$
1,03	Bordure existante à enlever :				
	- Municipale	2	m	50,00 \$	100,00 \$
	- Privée	2	m	50,00 \$	100,00 \$
1,04	Trottoir existant à enlever :				
	- de type surfacique	2,0	m ²	50,00 \$	100,00 \$
					5 672,40 \$
2,00	<u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur plus ou moins 150 mm	6 407	m ²	15,00 \$	96 109,16 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	2 100	t.m.	24,00 \$	50 400,00 \$
2,03	Mise au niveau final	6 407	m ²	5,00 \$	32 036,39 \$
					178 545,54 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Raccordement de pavage	6	m ²	75,00 \$	412,50 \$
3,02	Bordure de béton	1 269	m	100,00 \$	126 919,80 \$
3,03	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58S-28	6 407	m ²	30,00 \$	192 218,31 \$
3,04	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58S-28	6 413	m ²	25,00 \$	160 325,00 \$
3,05	Liant d'accrochage, au taux de 0,20 l/m ² sur enrobé neuf	6 413	m ²	1,50 \$	9 619,50 \$
3,06	Liant Crafcoc aux joints longitudinal et transversal, sur les 2 couches	11	m	10,00 \$	110,00 \$
					489 605,11 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u>				
4,01	Cadre et tampon en fonte à remplacer par une cadre ajustable (Provisionnement)	1	un	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4,02	Puisard existant à déplacer (Provisionnement)	1	un	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4,03	Ajustement des accessoires :				
	- Regard	28	un	650,00 \$	18 200,00 \$
	- Puisard	24	un	600,00 \$	14 400,00 \$
	- Boîte de vanne	15	un	150,00 \$	2 250,00 \$
4,04	Accessoire existant à nettoyer	67	un	80,00 \$	5 360,00 \$
					45 710,00 \$
5,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
5,01	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	104	m ²	125,00 \$	13 000,00 \$
5,02	Entrée privée en gravier	225	t.m.	50,00 \$	11 250,00 \$
5,03	Trottoir de béton privé	10,0	m ²	225,00 \$	2 250,00 \$
5,04	Bordure de béton privé	51	m	200,00 \$	10 200,00 \$
5,05	Gazon en plaque	888	m ²	29,00 \$	25 760,70 \$
					62 460,70 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				781 993,75 \$

AL

**ESTIMATION DES COÛTS
RUE CHARLES-L'HEUREUX ET AVENUE FERNAND MÉNARD**

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6,00	Sentier polyvalent (Rue Charles-L'heureux et avenue Fernand-Ménard)				
6,01	Décontamination de la fondation existante du sentier polyvalent sur plus ou moins 50 mm	1 351	m ²	5,00 \$	6 753,27 \$
6,02	Rechargement de la fondation MG-20B	228	t.m.	25,00 \$	5 699,50 \$
6,03	Mise en forme du MG-20B	1 351	m ²	5,00 \$	6 755,00 \$
6,04	Pavage, piste cyclable, enrobé de type ESG-10, 50 mm épaisseur bitume PG 58S-28	1 351	m ²	28,00 \$	37 828,00 \$
6,05	Gazon en plaque	661	m ²	29,00 \$	19 169,00 \$
TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE					<u>76 204,77 \$</u>

**ESTIMATION DES COÛTS
AVENUE FERNAND-MÉNARD**

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION DE CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage existant à enlever : - Privé	6	m ²	28,00 \$	154,00 \$
					5 154,00 \$
2,00	<u>STRUCTURE DE CHAUSSÉE</u>				
2,01	Décontamination de la fondation supérieure sur plus ou moins 150 mm	2 960	m ²	15,00 \$	44 400,84 \$
2,02	Rechargement de la fondation supérieure MG-20	1 000	t.m.	40,00 \$	40 000,00 \$
2,03	Mise au niveau final	2 960	m ²	5,00 \$	14 800,00 \$
					99 200,84 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Raccordement de pavage	5,5	m ²	75,00 \$	412,50 \$
3,02	Bordure de béton	474	m	100,00 \$	47 400,00 \$
3,03	Pavage, couche de base, enrobé de type ESG-14, 60 mm épaisseur bitume PG 58H-34	2 960	m ²	30,00 \$	88 801,68 \$
3,04	Pavage, couche d'usure, enrobé de type ESG-10, 40 mm épaisseur bitume PG 58S-28	2 966	m ²	25,00 \$	74 150,00 \$
3,05	Liant d'accrochage, au taux de 0,20 l/m ² sur enrobé neuf	2 966	m ²	1,50 \$	4 449,00 \$
3,06	Liant Crafcoc aux joints longitudinal et transversal, sur les 2 couches	11	m	10,00 \$	110,00 \$
					215 323,18 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES STRUCTURES</u>				
4,01	Cadre et tampon en fonte à remplacer par une cadre ajustable (Provisionnel)	1	un	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4,02	Puisard existant à déplacer (Provisionnel)	1	un	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4,03	Ajustement des accessoires :				
	- Regard	9	un	650,00 \$	5 850,00 \$
	- Puisard	12	un	600,00 \$	7 200,00 \$
	- Boîte de vanne	12	un	150,00 \$	1 800,00 \$
4,04	Accessoire existant à nettoyer	33	un	80,00 \$	2 640,00 \$
					22 990,00 \$
5,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
5,01	Entrée privée pavée à refaire, EB-10C, 50 mm PG 58S-28	110	m ²	125,00 \$	13 750,00 \$
5,02	Entrée privée en gravier à refaire	14	t.m.	50,00 \$	700,00 \$
5,03	Gazon en plaque	926	m ²	29,00 \$	26 852,55 \$
					41 302,55 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				383 970,57 \$

AL

**ESTIMATION DES COÛTS
RUE CHARLES-GILBERT**

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION EN CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage à enlever : - Municipal et entrée privée	8	m²	28,00 \$	224,00 \$
1,03	Bordure à enlever	45	m.l.	12,00 \$	540,00 \$
					5 764,00 \$
2,00	<u>AJUSTEMENT DE SERVICES</u>				
2,01	Ajustement de boîte de vanne (provision): - Ajout d'une extension flottante (anticharrue) et ajustement final	4	un	250,00 \$	1 000,00 \$
2,02	Ajustement de regard : - Remplacement de cadre fixe par ajustable	2	un	2 000,00 \$	4 000,00 \$
2,03	Accessoire à nettoyer	8	un	150,00 \$	1 200,00 \$
					6 200,00 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Décontamination, rechargement et mise en forme finale de la fondation et des accotements de la rue (plus ou moins 150 mm)	3 118	m²	9,00 \$	28 057,50 \$
3,02	Bordure de béton 450 mm	150	m	125,00 \$	18 750,00 \$
3,03	Pierre MG-20, pour fondation de rue, accotements et entrées privées	980	t.m.	25,00 \$	24 500,00 \$
3,04	Pierre MG-20B, pour rechargement des accotements	100	t.m.	25,00 \$	2 500,00 \$
	Pavage de rue :				
3,05	- Couche de base en ESG-14, 60 mm épaisseur, bitume PG 58H-34	2 722	m²	28,00 \$	76 216,00 \$
0,01	- Raccordement au pavage existant	10	m²	20,00 \$	200,00 \$
					150 223,50 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
4,01	Pavage privé ESG-14 PG 58H-34 60 mm	175	m²	45,00 \$	7 875,00 \$
4,02	Ensemencement Hydraulique et 100 mm de terre	450	m²	10,00 \$	4 500,00 \$
					12 375,00 \$
	TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE				174 562,50 \$

AL

**ESTIMATION DES COÛTS
AVENUE JOSÉ-MARIA-ROSELL**

ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	<u>ORGANISATION EN CHANTIER / DÉMOLITION</u>				
1,01	Signalisation	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,02	Pavage à enlever : - Municipal et entrée privée	10	m ²	15,00 \$	150,00
					5 150,00 \$
2,00	<u>AJUSTEMENT DES ACCESSOIRES EXISTANTS</u>				
2,01	Ajustement de boîte de vanne (provision): - Ajout d'une extension flottante (anticharrue) et ajustement final	5	un	300,00 \$	1 500,00 \$
2,02	Ajustement de regard : - Remplacement de cadre fixe par ajustable	3	un	1 700,00 \$	5 100,00 \$
2,03	Accessoire à nettoyer	8	un	150,00 \$	1 200,00 \$
					7 800,00 \$
3,00	<u>VOIRIE</u>				
3,01	Décontamination, rechargement et mise en forme finale de la fondation et des accotements de la rue	5 092	m ²	7,00 \$	35 641,60 \$
3,02	Pierre MG-20, pour fondation de rue, accotements et entrées privées	1 718	t.m.	25,00 \$	42 960,86 \$
3,03	Pavage de rue : - Couche de base en ESG-14, 60 mm épaisseur, bitume PG 58H-34	4 024	m ²	27,00 \$	108 635,36 \$
					187 237,82 \$
4,00	<u>RÉFECTION DES LIEUX</u>				
4,01	Pavage privé ESG-14 PG 58H-34 60 mm	53	m ²	25,00 \$	1 325,00 \$
					1 325,00
TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE					201 512,82 \$

Mc

**ESTIMATION DES COÛTS
RUE CARTIER**

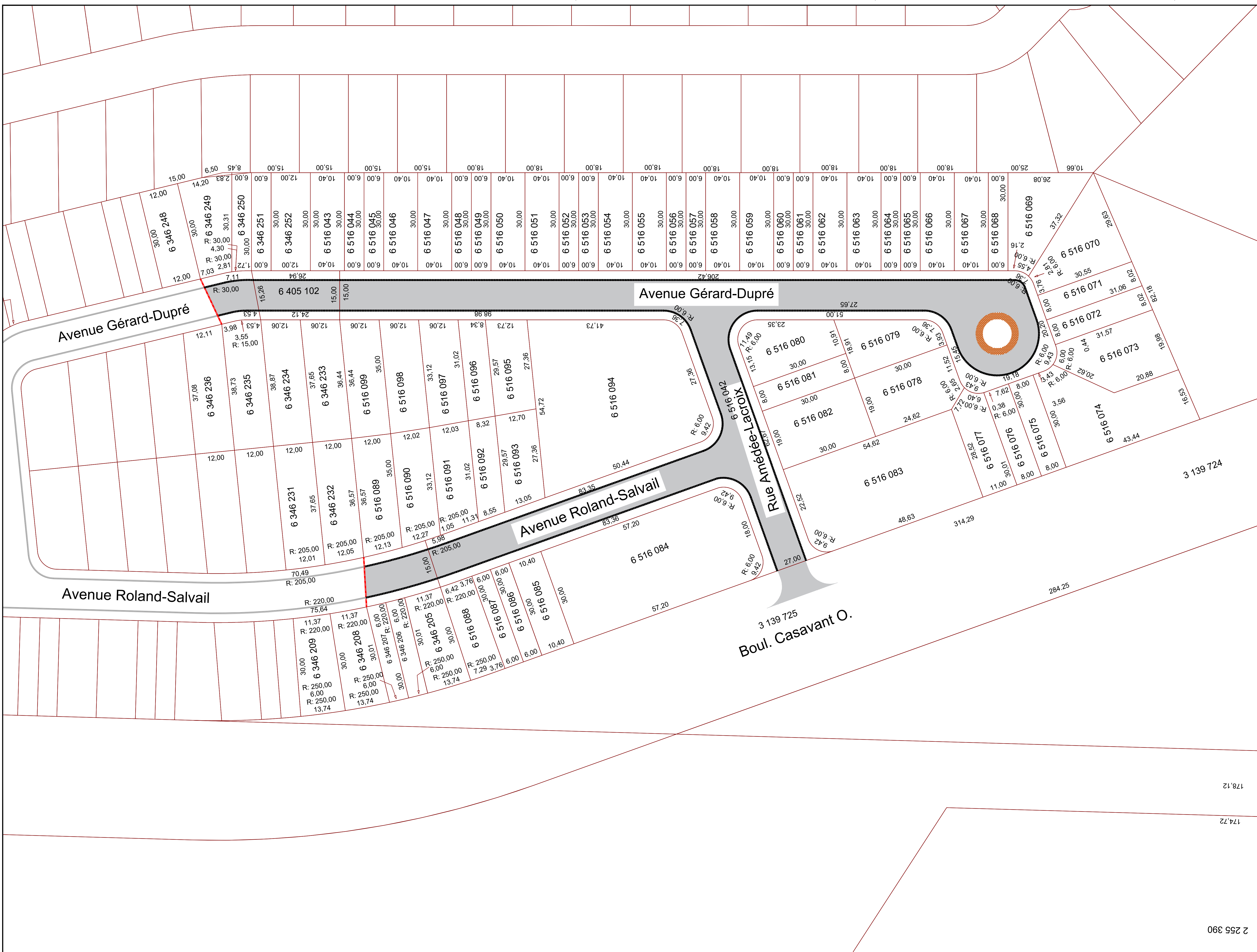
ITEM	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	ORGANISATION EN CHANTIER / DÉMOLITION				
1,01	Signalisation	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1,02	Pavage à enlever : - Municipal et entrée privée	5	m ²	15,00 \$	75,00
					2 575,00 \$
2,00	AJUSTEMENT DES ACCESSOIRES EXISTANTS				
2,01	Ajustement de boîte de vanne (provision): - Ajout d'une extension flottante (anticharrue) et ajustement final	5	un	300,00 \$	1 500,00 \$
2,02	Ajustement de regard : - Remplacement de cadre fixe par ajustable	3	un	1 700,00 \$	5 100,00 \$
2,03	Accessoire à nettoyer	8	un	150,00 \$	1 200,00 \$
					7 800,00 \$
3,00	VOIRIE				
3,01	Décontamination, rechargement et mise en forme finale de la fondation et des accotements de la rue	3 455	m ²	7,00 \$	24 185,64 \$
3,02	Pierre MG-20, pour fondation de rue, accotements et entrées privées	885	t.m.	25,00 \$	22 131,17 \$
3,03	Pavage de rue : - Couche de base en ESG-14, 60 mm épaisseur, bitume PG 58H-34	2 623	m ²	27,00 \$	70 819,76 \$
					117 136,57 \$
4,00	RÉFECTION DES LIEUX				
4,01	Pavage privé ESG-14 PG 58H-34 60 mm	172	m ²	25,00 \$	4 300,00 \$
					4 300,00
TOTAL À REPORTER AU SOMMAIRE					131 811,57 \$

LÉGENDE :

Bordure caniveau 

Surface de pavage (2 couches) 

Annexe II



Scieur:



Date	Par	Révisions

1 2024-01-14 M.T. Plan de frontage

Titre du projet:

NPTB: 2025

Titre du plan: **RUE AMÉDÉE-LACROIX, AVENUE ROLAND-SALVAIL ET GÉRARD-DUPRÉS PLAN DE FRONTAGE**

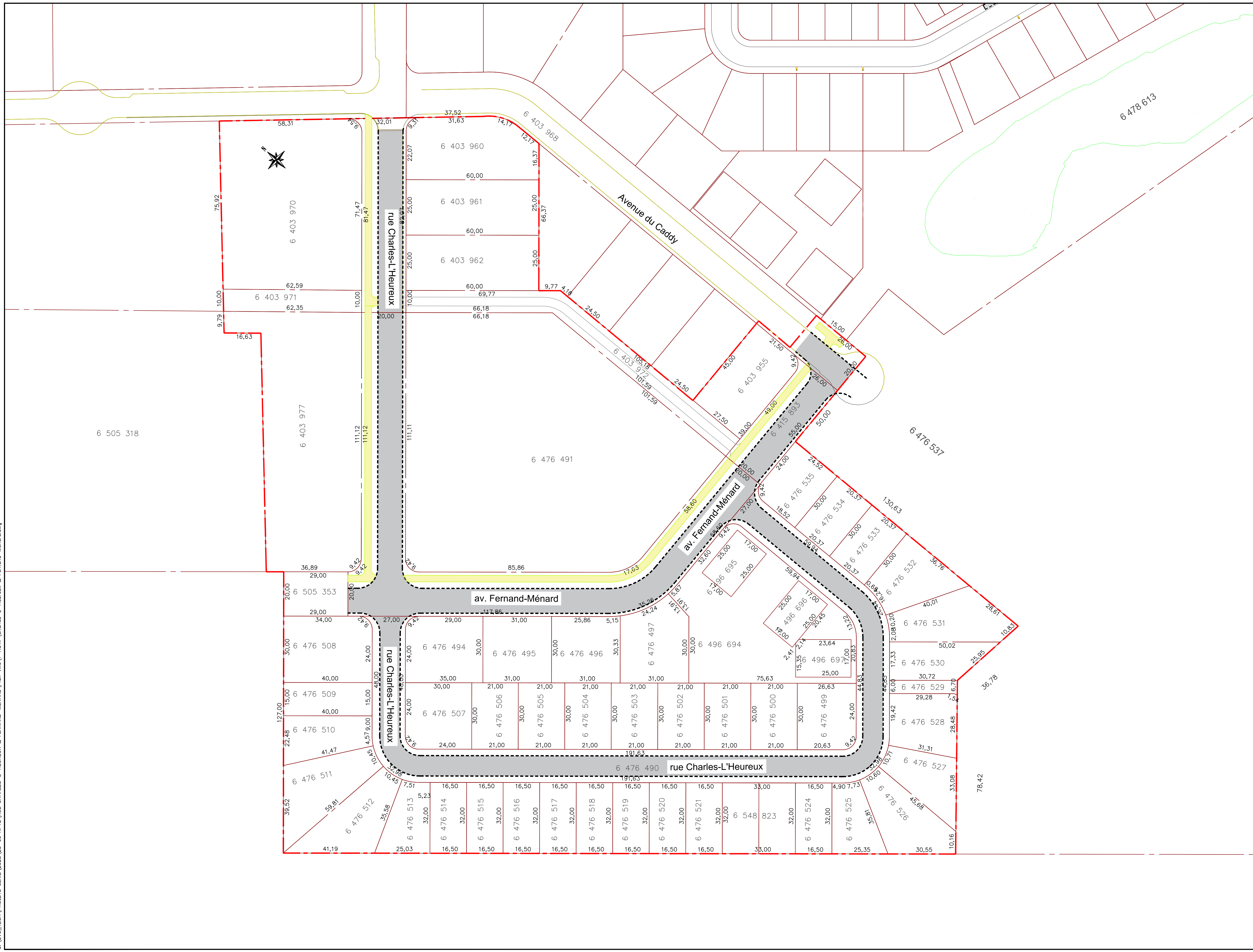
No Projet: 25-06 Dessiné: Mustapha Taaddi, tech.
Échelle: 1:500 Préparé: Christian Alarie, ing.

2 255 390

174,72

178,12

G:\SVC_TECH\PROJETS_GENE\2025\25-06_NPTB\RUE_CHARLES-L_ HEUREUX & FERNAND-MÉNARD\Pion Ville V1-ACTIF\Charles-L_Heureux & Fernand-Ménard.dwg



LÉGENDE

- Bordure de béton -----
- Surface de pavage (2 couches) [shaded box]
- sentier polyvalent [yellow box]

Annexe III

Scale:



Date	Par	Révisions

1 2025-01-10 M.T. Plan de frontage

Titre du projet:

NPTB : 2025

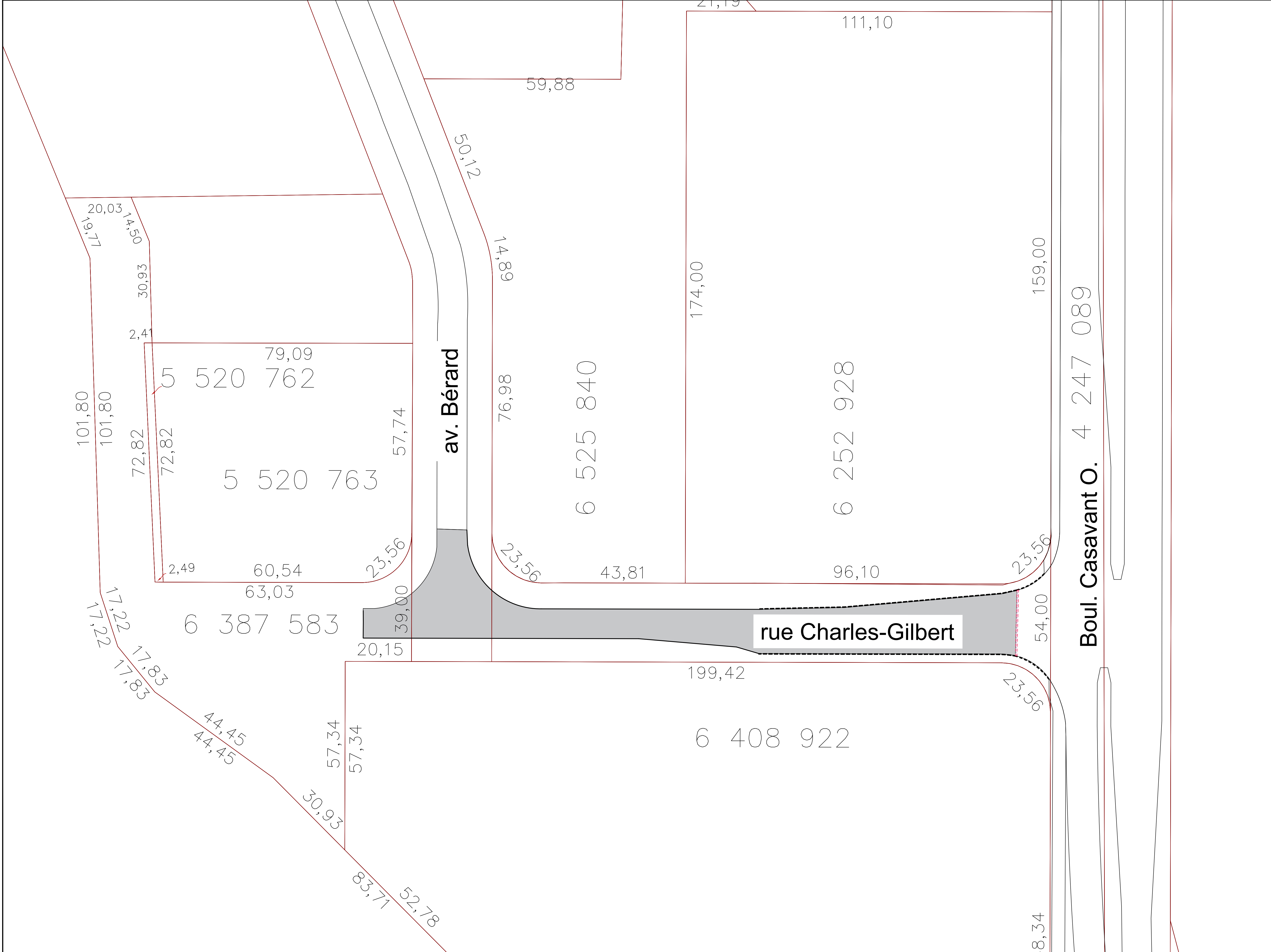
Titre du plan:

**RUE CHARLES-L'HEUREUX
ET AVENUE FERNAND MÉNARD
PLAN DE FRONTAGE**

No Projet: 25-06	Dessiné: Mustapha Taaddi, tech.
Échelle = 1:750	Préparé: Christian Alarie, ing.

D.L:19 février 2025

G:\SVC_TECH\PROJETS GENE\2025\25-06 NP1B RUE CHARLES GILBERT\Plan Ville 8- FRONTAGE\Plan Pour Règlement D'emprunt.dwg




LÉGENDE

Bordure de béton - - - - -

Surface de pavage (Couche de base) [Grey Box]

Annexe IV

Scaleur:

 **Ville de Saint-Hyacinthe** / Service du Génie
Technopole agroalimentaire

Date	Par	Révisions
1	2025-02-19	M.T. Plan de frontage

Titre du projet:

NPTB: 2025

Titre du plan:

**RUE CHARLES-GILBERT
PLAN DE FRONTAGE**

No Projet: 25-06	Dessiné: Mustapha Taaddi, tech.
Échelle = 1:500	Préparé: Christian Alarie, ing.

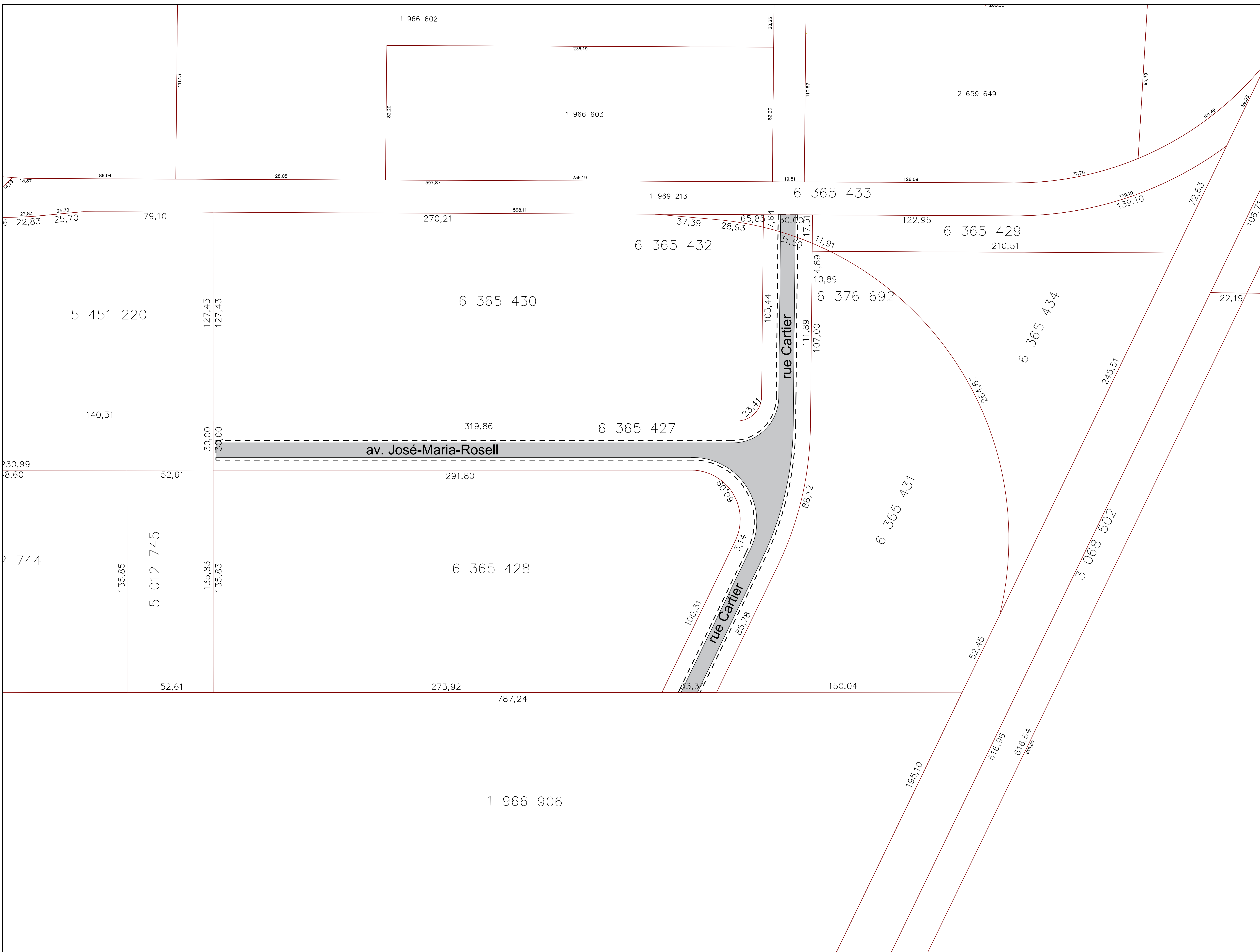
1/1

LÉGENDE :

Surface de pavage
(couche de base)



Annexe V



Scaleur:



Date	Par	Révisions

1 2025-02-11 M.T. Plan de frontage

Titre du projet:

NPTB: 2025

Titre du plan:

**AVENUE JOSÉ-MARIA-ROSELL
ET RUE CARTIER
PLAN DE FRONTAGE**

No Projet: 25-06	Dessiné: Mustapha Taaddi, tech.	1/1
Échelle = 1:1000	Préparé: Christian Alarie, ing.	1/1